



Non exonération CSG / CRDS alternance

Par Anonyme 42

Bonjour

Je suis en contact d'alternance et j'ai vu que selon l'article L6227-9. Un apprenti est exonérée de la cotisation CSG-CRDS. Mais j'ai remarqué que sur mes fiches de paye j'ai été déduit pour ces cotisations.

Est-ce normale ou s'agit t'il d'une erreur et si il s'agit d'une erreur quelle sont mes recours ?

Cordialement.